



Election du

CMJ
Bombon

CONSEIL

MUNICIPAL

DES JEUNES

De Bombon

2025-2027

Tu as entre 9 et 18 ans et tu souhaites t'investir pour la commune,
et faire entendre ta voix !

Réglementation et missions

Fiche de candidature

Une photo récente

Motivation

Autorisation parentale

Qu'est-ce que le conseil municipal des jeunes ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Réglementation

Durée d'éligibilité des membres : Deux (2) ans

- Effectif : Quinze (15) sièges répartis sur trois (3) tranches de classes
 - CM1/CM2 (école) -> 5 sièges
 - 6^e/5^e/4^e (collège) -> 5 sièges
 - 3^e/2nd/1^{ère} (fin collège – Lycée) -> 5 sièges

En cas d'égalité de voix, au sein d'une même tranche, le plus âgé sera retenu. Si le nombre de candidats élus par siège n'est pas atteint dans une tranche, les sièges qui resteront seront distribués dans les autres tranches, de préférence à la catégorie plus âgée.

- **Conditions d'éligibilité des candidat(e)s :**
 - âge : à partir de 9 ans , révolu à la date de l'élection, jusqu'à la majorité moins un (1) jour à la date de l'élection
 - domiciliation : soit être domicilié à Bombon, soit être inscrit à l'école publique de Bombon pendant la durée du mandat.
- **Conditions d'éligibilité du corps électoral :**
 - âge : à partir de 9 ans , révolu à la date de l'élection, jusqu'à la majorité moins un (1) jour à la date de l'élection
 - domiciliation : soit être domicilié à Bombon, soit être inscrit à l'école publique de Bombon.

Missions

Avis consultatif sur la vie scolaire et la restauration scolaire

Avis consultatif sur les transports

Avis consultatif sur les actions de la CCBRC

Avis consultatif sur les animations culturelles et sportives mises en place par le Conseil Municipal

Organisation d'animations culturelles et sportives (mise en place, recherche de budget, de subventions)

Avis consultatif sur la sécurité dans le village (routière, des bâtiments, des équipements et de leurs usages, etc.)

Nomination des porte-drapeaux lors des cérémonies commémoratives de la commune (après validation par le Conseil Municipal)

Entretenir la mémoire Bombonnaise (mise en place des actions pour sauvegarder le savoir des aînés sur l'histoire de Bombon)

Avis consultatif sur les Procès-Verbaux du Conseil Municipal

Une rencontre entre le Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Jeunes une fois à la suite des élections respectives, puis une fois par an (à la rentrée).

Participation aux campagnes "Canicule" si possible

Organisation

Les élections auront lieu à une date unique à la mairie

- La mairie mettra à disposition le matériel (urne, isoloir, etc...)
- Le bureau gérant les élections sera composé des élus actuels du Conseil Municipal ainsi que des enfants ayant participé aux ateliers du Conseil Municipal des Jeunes.

Les candidats,

Ils devront se déclarer auprès de la Mairie (en passant en mairie pendant les horaires d'ouverture au public, par courrier, par email accueil@bombon.fr) :

- Pour les enfants scolarisés à l'école publique de Bombon : le Conseil Municipal se basera sur la liste communiquée par l'école pour valider l'éligibilité
- Pour les enfants scolarisés au collège et au lycée : les parents devront fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une déclaration précisant que l'enfant demeure à Bombon. Une déclaration sur l'honneur pour la date de naissance sera également demandée, si l'enfant n'a pas de carte d'identité.
- Une autorisation parentale

Le corps électoral

La justification se fera lors de la venue le jour du vote :

- Pour les enfants scolarisés à l'école publique de Bombon : le Conseil Municipal se basera sur la liste communiquée par l'école pour valider l'éligibilité
- Pour les enfants scolarisés au collège et au lycée : les parents devront fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une déclaration précisant que l'enfant demeure à Bombon. Une déclaration sur l'honneur pour la date de naissance sera également demandée, si l'enfant n'a pas de carte d'identité.
- Une autorisation parentale

Calendrier

- La date des élections est arrêtée au dimanche 29 juin 2025 de 10h00 à 16h00
- La déclaration des candidats se fera entre le dimanche 1er juin 2025 et le dimanche 08 juin 2025
- La campagne électorale se fera du lundi 09 juin (00:00) au samedi 28 juin 2025 (23h59)

Lexique

- *Eligibilité : l'éligibilité est l'aptitude à être élu(e).*
- *Corps électoral : ensemble des électeurs pouvant participer à une élection donc disposant du droit de vote.*
- *Siège : place d'un(e) élu(e) au sein du Conseil Municipal.*
- *Isoloir : cabine placée dans les salles de vote et où l'électeur s'isole pour préparer son bulletin de vote afin de garantir le secret du scrutin*
- *Scrutin : vote au moyen de bulletins déposés dans une urne.*
- *Démocratie : Régime politique dans lequel le peuple élit ses représentants.*



CMJ
Bombon

FICHE DE CANDIDATURE

CANDIDAT(E)

Nom, Prénom :
Date de naissance :
Adresse Postale :

Photo

Établissement :
Classe :
Contacts (tél, mail) :

Je soussigné(e), déclare être candidat(e)
pour le Conseil Municipal des Jeunes de Bombon pour le
mandat 2025-2026

REPRÉSENTANT(E) LÉGAL

Nom, Prénom :
Téléphone :
Adresse Postale :

Email :

Fait à
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Le



PRÉSENTATION DU CANDIDAT(E)

QUE REPRÉSENTE POUR TOI LE CMJ ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PRÉSENTE EN QUELQUES LIGNES TES MOTIVATIONS, TES IDÉES, TES PROJETS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PEUX TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à

Représentant(e) légal de l'enfant

Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire campagne pour le Conseil Municipal des Jeunes de Bombon pour le mandat 2025-2027.

Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes.

Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par courriel ou par sms les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, invitations, programmes, etc...).

Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusée sur les canaux de communication de la commune et dans la presse.

Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et en accepte l'organisation.

Fait à

Le

Précédé de la mention « Lu et approuvé »